

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-ROCH DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch de Mékinac tenue à la salle de l'Âge d'Or au 1455, Route Ducharme le cinquième jour de mai deux mille dix (05-05-2010) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet	Mme Nathalie Lecomte
M. Robert Tessier	M. Sébastien Doucet
Mme Marjolaine Guérin	M. Jean-Marie Perron

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Résolution 2010-05-097 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marlène Doucet
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010
5. Suivi des minutes
6. Correspondance
7. Rapport inspecteur environnement – bâtiment – permis
8. Rapport de l'inspecteur municipal
9. Présentation des comptes
10. Adoption du 1^{er} projet modification de zonage 20F
11. Adoption du plan de mise en œuvre (schéma de couverture de risque)
12. Club Quad Rive-Nord – nommer un responsable
13. Maire suppléant
14. Appartenance Mauricie – Achat de calendrier historique 2011
15. Demande de subvention salariale à Emploi Québec – Camping
16. Transfert d'une partie de terrain de la municipalité à la Fabrique (cimetière)
17. Varia a)Rue Principale – creusé fossé
 - b)Régistre des roulottes dans la municipalité
 - c)Ratification des décisions du Comité du camping
 - d)Demander une rencontre à M. Alain Beauséjour de la RIVSTM
 - e)
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2010-05-098 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2010

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par M. Jean-Marie Perron
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2010 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-099 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010.

Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte
appuyé par Mme Marlène Doucet

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2010 tel que rédigé.

-Adoptée-

CORRESPONDANCE

MDDEP - Certificat d'autorisation (bornes sèches)
MMQ – Service d'inspection par thermographie
RÉSEAU BIBLIO – Convocation assemblée annuelle 2010
UMQ – Convocation assemblée annuelle 2010
CRÉ MAURICIE – Volet 11
COMITÉ TERRITORIAL DEV. SOCIAL MÉKINAC – Demande de collaboration

Le dépôt de la correspondance est proposé par M. Jean-Marie Perron

Résolution 2010-05-100 Rapport inspecteur – bâtiment – permis

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par M. Jean-Marie Perron
et résolu d'accepter le rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour les permis au cours du mois d'avril 2010 .

-Adoptée-

Résolution 2010-05-101 Rapport inspecteur municipal

Il est proposé par Mme Marlène Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux du mois d'avril 2010.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-102 Présentation des comptes

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous présentés

CH.	NOM	DESCRIPTION	MONTANT
104	SSQ, Société d'Assurance-Vie Inc.	Régime de retraite mars 2010	515.10 \$
105	Postes Canada	Achat de timbres	64.34 \$
106	Foresteries SN Doucet Inc.	Déneigement 5è vers	5 173.44 \$
107	Biolab	Analyses de l'eau potable	208.71 \$
108	Bureau en Gros	Achat de papeterie	224.59 \$
109	CIT	Location trimestriel photocopieur	574.16 \$
110	Coop Plus	Achat de produit ménager	18.93 \$
111	Fabrique St-Roch-de-Mékinac	Loyer avril 2010	200.00 \$
112	Hydro-Québec	Éclairage rues	1 566.52 \$
113	MRC de Mékinac	Quote-Part + salaires inspect. Bâtiment	11 016.71 \$
114	Jean-Marie Perron	Frais déplacement -syst.info. Camping	66.88 \$
115	Services Cité Propres	Cueillette+transport ordures/recycl. Mai	1 992.77 \$
116	Robert Jourdain	Frais déplacement	55.44 \$
117	Roy Vézina Associés	Honoraires prof. Assainissement eaux camp.	8 262.45 \$
118	Télus	Tél. Inspecteur municipal	89.39 \$
119	Télébec	Tél. bureau municipal	83.24 \$
120	Déneigement YCK Enr.	Nettoyage des rues	761.91 \$
121	Marcel Trépanier	Salaires inspecteur - avril 2010	448.32 \$

122	Nathalie Lecomte	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
123	Marjolaine Guérin	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
124	Jean-Marie Perron	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
125	SSQ	Régime retraite avril 2010	728.80 \$
126	Michel Savard	Salaire aqueduc	126.40 \$
127	CIMA	Honoraires prof. Mini-centrale.	2 101.38 \$
128	Fleuriste Marie-Paule	Fleurs décès M. Claude Savard	67.73 \$
129	Marcel Trépanier	Frais de déplacements avril 2010	359.88 \$
130	annulé		
131	annulé		
132	annulé		
133	Nicole Roberge	Salaire concierge - avril 2010	167.16 \$
134	Claudia Klaus	Salaire biblio - avril 2010	117.99 \$
135	Geneviève Thibeault	Frais premier répondant	64.00 \$
Virement	Guy Dessureault	Salaire maire	454.32 \$
Virement	Marlène Doucet	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
Virement	Robert Tessier	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
Virement	Sébastien Doucet	Salaire conseiller - avril 2010	203.37 \$
Virement	Robert Jourdain	Salaire avril 2010	2 552.79 \$
Virement	Sylvie Genois	Salaire avril 2010	2 101.53 \$
TOTAL			41 385.10 \$

-Adoptée-

Résolution 2010-05-103 Adoption du 1^{er} projet modification de zonage 20F

Il est proposé par M. Jean-Marie Perron appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'adopter le 1^{er} projet de modification du règlement de zonage #91-01-07-A10-01 concernant l'usage dans la classe résidentielle de sous classe multifamiliale et l'ajout d'usage agricole autorisant exclusivement l'usage numéro 8165 Fermes et Ranchs (chevaux à plus de 50%) dans la zone 20..

-Adoptée-

Résolution 2010-05-104 Adoption du plan de mise en œuvre (Schéma de couverture de risque)

CONSIDÉRANT le décret du 21 mars 2007 du gouvernement du Québec qui reconnaît la Régie Intermunicipale des incendies de la Vallée du St-Maurice comme personne morale de droit public;
CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de St-Roch de Mékinac a délégué sa compétence à la Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée du St-Maurice en ce qui concerne les opérations de prévention et de protection contre les incendies;
CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. Chapitre S-3.4*
CONSIDÉRANT l'article 584 du Code municipal du Québec L.R.Q. Chapitre C-27.1;
CONSIDÉRANT la résolution no. 2010-04-380 de la Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée du St-Maurice;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sébastien Doucet
 APPUYÉ PAR M. Robert Tessier
 ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de St-Roch de Mékinac adopte le plan de mise en œuvre de la Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée du St-Maurice.

-Adoptée-

Annexe A

Actions*		Échéancier	Autorités responsables					
			MRC de Mékinac	Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice	Grandes-Piles	Hérouxville	Saint-Roch-de-Mékinac	Trois-Rives
1	Compléter et consigner dans un registre, tous les rapports générés par chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement à la MRC de Mékinac.	An 1 et continue		X				
2	Compléter le rapport DSI 2003 à la suite de la recherche des causes et des circonstances de chacune des interventions et l'expédier au MSP dans les délais prescrits.	An 1 et continue		X				
3	Produire annuellement un rapport d'activité, tel que requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP et aux municipalités dans les délais prescrits.	An 1 et continue	X					
4	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport annuel d'activité.	An 1 et continue		X				
5	Mettre en place un moyen de convergence des informations susceptibles d'aider les SSI à maintenir annuellement à jour la liste des risques à protéger.	An 1 et continue	X	X	X	X	X	X
6	Maintenir annuellement à jour la liste des risques à protéger et par conséquent, les procédures de déploiement des ressources.	An 1 et annuellement		X				
7	Adopter ou mettre à jour, un règlement constituant chacun des SSI.	An 1		X	X	X	X	X
8	Sensibiliser les employeurs du territoire à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	An 1 et continue		X				
9	Rédiger avec la collaboration des municipalités, des modèles d'entente intermunicipales ou réviser celles existantes afin d'assurer un déploiement des ressources conforme aux objectifs définis.	An 1		X				
10	Entériner ces ententes, le cas échéant.	Dès que disponibles		X				
11	Mettre à la disposition des SSI une ressource régionale dédiée à la sécurité incendie.	An 1		X				
12	Mettre en place un programme d'embauche ayant comme objectif principal d'augmenter la disponibilité des pompiers particulièrement pendant la période de jour en semaine.	An 1 et continue		X				
13	Mettre à jour les ententes d'entraide automatique et mutuelle pour combler le manque de ressource, pour les municipalités aux prises avec un manque de disponibilité de leurs pompiers.	An 1		X				
14	Mettre en place un système pour vérifier régulièrement la disponibilité des effectifs et identifier les actions requises pour assurer en tout temps la disponibilité d'un certain nombre de pompiers sur le territoire.	An 1 et continue		X				
15	S'assurer, dans le cadre de son rapport d'activité annuel, d'obtenir les informations sur la formation des pompiers ou officiers et le cas échéant, de s'assurer que les municipalités font suivre à tout leur personnel la formation minimale exigée pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal en conformité avec le règlement applicable au Québec.	An 1	X	X				

16	Avoir au moins une ressource formée en matière de recherche des causes et des circonstances des incendies ou avoir recours à un SSI limitrophe.	An 1		X					
17	Évaluer au moment opportun la pertinence de reconduire l'entente avec l'ÉNPO relativement à la formation du personnel dédié à la sécurité incendie sur son territoire.	Au moment opportun	X						
18	Élaborer un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPO. Ce programme devra, dès que disponible, être mis en application à l'échelle régionale et prévoir des pratiques regroupant plusieurs SSI.	An 1 et applicable annuellement	X	X					
19	Former un comité de santé et de sécurité au travail et chaque SSI devra y déléguer son représentant. Ce comité verra à identifier les dangers et risques afférents au métier de pompier, établir des mesures correctives et préventives et diffuser ces mesures auprès du personnel.	An 1		X					
20	Comblent au maximum, les besoins d'entreposage des véhicules, des équipements d'intervention et les besoins d'espace de travail dans les casernes.	An 1 et continue		X					
21	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises incluant les attestations de performance ou de conformité ULC.	An 1 et continue		X					
22	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir les inspections.	An 1 et continue		X					
23	Mettre en place un programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement, des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	An 1 et continue		X					
24	Acquérir les véhicules d'intervention identifiés au tableau 25 selon les échéanciers, par les municipalités concernées.	An 1 et 2		X					
25	Faire modifier tous les véhicules affectés au transport de l'eau qui ne sont munis d'une valve de vidange ayant un débit moyen de 4 000 litres/minute (25 cm).	1 à 5 ans							
26	Travailler à l'élaboration d'entente pour la fourniture d'un camion pompe-échelle, avec les casernes limitrophes, afin de favoriser la protection des bâtiments en hauteur du territoire.	1 à 5 ans		X					
27	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements de protection personnelle et d'intervention en s'inspirant des normes applicables ou des exigences des fabricants.	An 1		X					
28	Procéder à l'acquisition ou au remplacement des équipements selon le tableau 27.	An 1							
29	Élaborer un programme d'entretien et d'évaluation des réseaux d'aqueduc incluant la vérification des pressions et du débit ainsi que la codification des poteaux d'incendie en s'inspirant notamment de la norme NFPA 291.	MRC - An 1 Municipalités - An 2		X	X	X	X		
30	Établir une procédure pour assurer la communication aux SSI et à la municipalité, de toute information relative à toute problématique constatée aux réseaux d'aqueduc.	An 1		X	X	X	X		
31	Apporter les corrections nécessaires aux lacunes identifiées sur le réseau d'aqueduc ou appliquer des mesures palliatives dans les secteurs déficients des périmètres urbains, tel que par exemple, l'envoi dès l'alerte initiale, d'un ou de deux camions-citernes dans le but d'atteindre l'objectif recherché, c'est-à-dire en mesure de fournir aux SSI un débit d'eau correspondant aux critères fixés par les orientations ministérielles.	An 1 et continue		X	X	X	X	X	

32	Mettre en place un programme d'aménagement et d'entretien des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	An 1 et application continue à partir de l'an 2		X	X	X	X	X
33	Aménager des bornes sèches conformes selon la fréquence établie au tableau 30.	An 1 à an 5			3	1	5	3
34	Élaborer et mettre en place un programme de vérification des équipements radios s'inspirant de la norme NFPA 1221, dans l'attente de l'adoption du règlement concernant les normes d'efficacité et de qualité devant être respectées par les services d'urgence 911. De plus, certaines normes seront également déterminées pour les centres secondaires d'appels d'urgence. Tenir à jour des registres et des dossiers de vérification.	An 2 et continue	X	X	X	X	X	X
35	Revoir les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations.	An 1 et continue		X				
36	Élaborer et appliquer un programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et interventions.	An 1 et continue		X				
37	Réaliser les activités relatives à l'amélioration de la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière.	An 1 et continue		X				
38	Utiliser le rapport annuel des interventions (Voir action 1) afin d'orienter les activités de prévention et de sensibilisation du public.	An 2 et continue		X				
39	Réglementer l'installation obligatoire d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans chaque résidence.	Adoption du règlement An 1 et application à partir de l'an 2		X	X	X	X	X
40	Élaborer un programme de prévention en s'inspirant du CNPI et procéder à des inspections de bâtiments avec la collaboration de ressources formées en cette matière, soit des pompiers pour les risques faibles et moyens et une ressource qualifiée en prévention des incendies pour les risques élevés et très élevés.	An 1 et continue		X				
41	Élaborer un programme visant à réaliser des activités de sensibilisation du public étalées sur toute l'année.	An 1 et continue		X				
42	Maintenir en caserne (#4) les effectifs prévus au tableau 15, pendant toute la durée de l'édition annuelle du Festival western de St-Tite.	An 1 et continue						
43	Analyser la possibilité de revoir le règlement de construction applicable sur le territoire afin d'exiger des plans et devis signés par un professionnel membre de l'Ordre des architectes et ce, particulièrement pour les établissements de soins tels un centre d'éducation, une résidence supervisée, une maison de convalescence ou un centre de réadaptation qui n'acceptent pas plus de neuf personnes, lesquels sont exclus par l'article 3.3 du règlement d'application de la Loi sur le bâtiment.	An 1		X	X	X	X	X
44	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au SSI ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	An 1 et continue		X				
45	Sensibiliser les municipalités participantes, dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment, à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	An 1 et continue	X					
46	Donner de la formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs dans les entreprises et les institutions de la région.	An 2 et continue		X				
47	Encourager les citoyens à se doter d'extincteurs portatifs plus particulièrement dans les municipalités de Trois-Rives et de St-Roch-de-Mékinac.	An 5					X	X

48	S'assurer que les actions prévues au schéma seront réalisées par les SSI et les municipalités participantes selon les échéanciers prévus.	An 1 et continue	X					
49	Réunir les responsables des services de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier pour améliorer la coordination des interventions.	An 1	X	X				

Résolution 2010-05-105 Club Quad Rive-Nord – nommer un responsable

Il est proposé par Mme Marlène Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu de désigner M. Sébastien Doucet comme représentant pour la municipalité et M. Gaétan Doucet comme substitut de M. Sébastien Doucet .

-Adoptée-

Résolution 2010-05-106 Maire suppléant

Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte
appuyé par M. Sébastien Doucet
et résolu de nommer M. Jean-Marie Perron, comme maire suppléant jusqu'au 04 août 2010

-Adoptée-

Résolution 2010-05-107 Appartenance Mauricie – Achat de calendrier historique 2011

Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu d'autoriser l'achat de 25 calendriers historique 2011 au coût de \$10.00 chacun.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-108 Demande de subvention salariale à Emploi Québec (camping)

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu de faire une demande de subvention salariale à Emploi Québec pour l'embauche d'un préposé à l'accueil pour la camping municipal et marina et d'autoriser Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière adjointe à signer tout document avec Emploi Québec.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-109 Transfert d'une partie de terrain de la municipalité à la Fabrique pour le cimetière.

Attendu la demande de la Fabrique de la Paroisse St-Roch de Mékinac à la municipalité d'une partie de terrain pour l'agrandissement du cimetière ;
Attendu que le municipalité a procédé à l'arpentage de la partie de terrain à céder à la Fabrique de St-Roch de Mékinac pour les fins du cimetière ;
Attendu que la municipalité a défrayé les coûts des arpenteurs-géomètres Brodeur, L'Heureux, Durocher pour la description technique du terrain ;
Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par M. Jean-Marie Perron
et résolu de céder à la Fabrique St-Roch de Mékinac la partie de terrain que la municipalité accorde pour l'agrandissement du cimetière de la paroisse et les frais notariés pour ce transfert sera à la charge de la Fabrique.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-110 Rue Principale – Creusage fossé.

Attendu que la municipalité doit creuser un fossé sur la rue Principale pour égouttement de terrain occasionnant des problèmes à certains résidents ;
Attendu que la municipalité demande que les propriétaires concernés par le dit fosse s'engagent à défrayer les frais des ponceaux de leur entrée personnel
Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu d'envoyer une demande écrite à chaque propriétaire concerné.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-111 Registre des roulottes dans la municipalité

Il est proposé par Mme Nathalie Lecomte
appuyé par M. Sébastien Doucet
et résolu de demander à l'inspecteur en environnement et bâtiment un registre de toutes les roulottes qui sont aménagées sur le territoire de la municipalité et de remettre ce registre pour la prochaine réunion ordinaire du conseil soit le 2 juin 2010.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-112 Ratification des décisions du Comité du camping.

Attendu le procès-verbal du comité du camping en date du 04 mai 2010 ;
Il est proposé par M. Jean-Marie Perron
appuyé par Mme Marlène Doucet
et résolu de ratifier la décision 2010-05-04 du Comité du camping prise le 4 mai 2010.

-Adoptée-

Résolution 2010-05-113 Demande rencontre avec M. Alain Beauséjour
Directeur préventiviste de la RIVSTM

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu de demander à M. Alain Beauséjour une rencontre avec le conseil municipal concernant la situation financière de la Régie si la Municipalité d'Hérouxville quitte la Régie.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyé par Mme Marjolaine Guérin.
Il est 7h 45

Guy Dessureault
Maire

Sylvie Genois
Secrétaire trésorière adjointe